

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00283

GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT D'AIDE A LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DE LA TALAUDIERE ET DE SAINT-CHAMOND

Le Bureau communautaire a été convoqué le 8 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170712-D20170028310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170922

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT D'AIDE A LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DE LA TALAUDIÈRE ET DE SAINT-CHAMOND

Dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, Saint-Étienne Métropole gère les aires d'accueil et l'aire de grand passage commune aux arrondissements de Saint-Étienne et Montbrison.

Deux aires d'accueil (La Talaudière et Saint-Chamond : 34 places) sont gérées directement par le biais de conventions de mise à disposition de services conclues avec les communes concernées. Les autres aires d'accueil et l'aire de grand passage sont gérées par marché de prestation de services.

La gestion des aires d'accueil peut faire l'objet d'une aide attribuée par l'État, d'un montant de 132,45 € par place et par mois, à condition que les équipements respectent les normes réglementaires d'aménagement et de gestion. Les modalités de conventionnement et de versement de l'aide à la gestion prévoient notamment :

- un conventionnement annuel entre l'État et le gestionnaire opérationnel direct de l'aire qui peut être soit la collectivité en cas de régie, soit l'opérateur en cas de gestion déléguée, y compris dans le cadre d'un marché public ;
- le versement d'un tiers de l'aide à la gestion, soit 44,15 € par mois et par place de caravane, corrélé à l'occupation effective des aires d'accueil avec un versement de l'aide sur l'année N+1.

En contrepartie du versement de l'aide, le gestionnaire s'engage principalement à :

- conventionner l'occupation des places d'accueil avec des gens du voyage ;
- entretenir et gérer les aires d'accueil ;
- transmettre des bilans de gestion (taux d'occupation, durée des séjours, recettes de droits d'usage encaissées, dépenses réalisées, etc).

L'objet du présent rapport est de permettre la signature avec l'État de la convention d'aide à la gestion pour les aires d'accueil de La Talaudière et de Saint-Chamond pour l'année 2017.

Au niveau financier, cette convention prévoit un soutien d'un montant prévisionnel de 52 373,94 €.

Ce montant se décompose en un montant fixe de 35 755,32 € déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, et d'un montant variable prévisionnel de 16 618,62 € déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places.


Saint-Étienne Métropole devra transmettre à l'État un bilan de gestion de l'année 2017 avant le 15 janvier 2018 en vue de justifier le montant d'aide perçu et de percevoir la partie relative à l'occupation effective des aires.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention entre l'État et Saint-Étienne Métropole concernant le versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de La Talaudière et Saint-Chamond pour l'année 2017 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention conclue avec l'État et Saint-Étienne Métropole concernant le versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de La Talaudière et Saint-Chamond pour l'année 2017 ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 74 du budget habitat des exercices 2017 et 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU